



The European Consumers' Organisation

COMMUNIQUE DE PRESSE  
PRESS RELEASE

**Contact: Ophélie Spanneut: +32 (0)2 789 24 01**  
**Date: 05/07/2011**  
**Référence: PR 2011/030**

## **Information sur les denrées alimentaires: du mieux pour les consommateurs, mais...**

Les députés européens votent demain (mercredi 6 juillet), après trois ans de discussion, sur des nouvelles règles européennes sur l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires.

### **Les améliorations pour les consommateurs**

- Une meilleure lisibilité avec une taille de caractère minimum (1,2 mm) et par la suite des règles sur la clarté et le contraste
- Les viandes et poissons frais devront porter une indication du pays d'origine. Cette obligation sera peut être étendue d'ici 2 ans à la viande utilisée comme ingrédient dans un produit transformé
- Pour la première fois, une déclaration nutritionnelle sur les quantités de calories, protéines, graisses, graisses saturées, hydrate de carbone, sucre et sel sera obligatoire
- Cette information nutritionnelle devra être donnée par 100g/100ml, permettant dès lors une comparaison plus facile entre produits. Une mention par portion sera optionnelle
- La présence et le type d'huile végétale (i.e. huile de palme) devra être précisée dans la liste des ingrédients
- Les allergènes seront surlignés dans la liste des ingrédients
- Les ingrédients sous forme nano devront être spécifiés.

### **Pas d'information nutritionnelle sur la face de l'emballage**

Contrairement aux résultats des études en la matière, les ministres et parlementaires européens, ont décidé de ne pas imposer une déclaration nutritionnelle sur l'avant de l'emballage. Cette déclaration complète sera obligatoire sur la face arrière et les fabricants pourront placer une information sur la teneur en graisse, graisse saturée, sel et sucre sur l'avant de l'emballage, mais uniquement sur une base volontaire. C'est ici une occasion manquée pour les consommateurs qui ne seront pas aidés pour comparer et choisir aisément le produit le plus sain.

Monique Goyens, directrice générale du BEUC a déclaré :

« Les consommateurs seront en mesure de faire des choix mieux informés sur les produits alimentaires, mais le règlement ne les aidera pas à choisir le produit le plus sain en un coup d'œil. »

« En ce qui concerne le système de feux tricolores pour la présentation des quantités de nutriments dans une denrée, le rejet de l'amendement l'année dernière a représenté une véritable défaite pour les consommateurs ; mais nous allons continuer à nous battre pour cela. Les études indépendantes ont montré que c'est le système que les consommateurs préfèrent, et il a fait ses preuves. »

BEUC, Bureau Européen des Unions de Consommateurs  
+32 2 789 24 01 - [press@beuc.eu](mailto:press@beuc.eu)

**Vous voulez en savoir plus sur le BEUC? [www.beuc.eu](http://www.beuc.eu) [www.twitter.com/beuctweet](https://twitter.com/beuctweet)**

** EC register for interest representatives: identification number 9505781573-45 **